



ACADÉMIE DE POITIERS



Compte rendu réunion du 27 Octobre 2020
avec la Rectrice de l'Académie de Poitiers
de 16h à 17h45

Présents pour l'administration :

- Madame la Rectrice
- Madame la Secrétaire de cabinet
- Les DASEN du 16, du 17 et du 86
- Madame la Secrétaire Générale adjointe aux Moyens (MME DUPORT)
- Madame l'Adjointe à la DRH (MME CHAILLOU)

Présents pour les organisations syndicales :

- Les différentes fédérations syndicales de l'Education Nationale représentatives au CTA (CFDT / CGT/ FNEC-FP-FO / FSU / UNSA / SNALC),
- Les syndicats des enseignants du privé
- Un syndicat des chefs d'établissements (SPDEN-UNSA)

La Rectrice a fait une longue introduction :

- hommage de la nation,
- liberté d'expression,
- unité de la nation,
- faire corps,
- esprit critique,
- principe des lumières, "nous devons être unis, soudés et actifs",
- rappel sur la cellule "laïcité, république" qui existe déjà va être renforcée et rendue plus lisible

Elle a terminé par les mesures prévues pour le Lundi 2 Novembre :
(qui seront communiquées très rapidement à tous les personnels)

- **8h à 10h** : deux heures banalisées pour permettre aux collègues de discuter et d'organiser la matinée
- La rentrée des élèves est donc décalée à 10h que ce soit dans le 1er ou le second degré.

Problème de l'accueil des élèves utilisant des transports scolaires (collèges et lycées) car les transports ne seront pas décalés. Problème des garderies dans les communes pour les enfants du 1er degré. Aucune réponse sauf à dire, que les AED pourront tourner lors de ces 2 heures afin qu'ils participent aux réunions des équipes éducatives... **Ce n'est pas du tout satisfaisant pour le SNETAA et la FNEC. Si un temps est dédié, c'est pour l'ensemble de la communauté éducative pas plus les uns que les autres. On a eu comme réponse « On est dans un temps court pour s'organiser ».**

Pour ce qui est de la Vienne, le DASEN 86 a dit que ce n'était pas aux directeurs d'école de gérer ce problème mais aux mairies en liaison avec les Inspecteurs de circonscription. Les directeurs d'école n'ont pas à entrer en contact avec les mairies dans les jours qui viennent. Pas de prise de paroles des deux autres DASEN sur ce problème particulier.

- **10h à 11h** : Dans le secondaire, 1 heure de co-animation de deux membres de la communauté éducative en classe pour aborder les questions des valeurs de la République et plus particulièrement de la liberté d'expression. Des documents ressources vont être communiqués aux enseignants **mais pas d'obligation de les utiliser.**

Dans le 1er degré, il faut s'adapter à l'âge des élèves. La minute de silence ne sera obligatoire qu'à partir du CM1.

- **11h** : Rassemblement collectif pour lecture de la lettre de Jaurès aux instituteurs suivie d'une minute de silence. Possible présence des élus.

Dans ce cadre, il n' a pas été possible de lire la longue intervention que nous avions prévue.

Dans ce cadre décidé par la Rectrice, nous avons pu intervenir par 3 fois notamment sur la protection fonctionnelle et le fonctionnement des CHSCT.

- Nous avons rappelé l'existence du statut et de la protection fonctionnelle et **nous avons demandé à Mme la Rectrice d'accorder systématiquement la protection fonctionnelle au personnel qui en font la demande. Nous avons demandé que le rectorat informe tous les personnels de l'existence de cet article 11 du statut de la fonction publique.**

Réponse : la Rectrice s'est tournée vers Mme Chaillou qui a rappelé le fonctionnement de la protection fonctionnelle (cellule juridique puis Rectrice) et a déclaré : **"on peut imaginer une information spécifique au personnel"**.

C'est un point d'appui que nous pouvons utiliser pour rappeler dans les jours et semaines qui viennent l'engagement pris lors de cette réunion, d'autant qu'il a été rajouté au courrier déjà prêt à l'envoi, suite à notre intervention.

Pour rappel, l'article 11 de la protection fonctionnelle précise qu'en cas de problème d'un enseignant avec un tiers extérieur et ce en lien avec sa fonction, le Rectorat, employeur doit protection à son agent. Ceci ne veut pas dire qu'il va lui donner raison au final, mais qu'il lui apporte aide et soutien dans un premier temps.

- Nous avons rappelé qu'il existait des CHSCT, des Registres Santé et Sécurité au Travail et qu'il fallait donc qu'ils puissent fonctionner comme le prévoit les textes. Nous avons rappelé que le CHSCT des Yvelines n'avait toujours pas été réuni malgré la demande de nos représentants et qu'il fallait que tous les RSST lors du prochain CHSCT 86 soient examinés et non pas seulement du 1er degré et que les autres soient renvoyés à l'étude des CHS d'établissement.

Ni la Rectrice, ni le DASEN 86 (qui était en visio) n'ont répondu à notre demande.

La Rectrice a surtout mis en avant deux plateformes :

- "faits établissements" qui permet aux chefs d'établissement de faire remonter tous les incidents. D'ailleurs, le représentant du SPDEN, syndicat des chefs d'établissement a bien insisté en cas de problème sérieux, il ne faut pas hésiter à demander au chef d'établissement d'informer la plateforme de l'incident.
- "faits anti républicains" (ce n'est pas tout à fait son nom, mais la Rectrice ne le connaissait pas, elle-même) accessible à tous les personnels et qui permet aux personnels de signaler des faits relatifs au manquement des élèves suite à des cours sur les valeurs de la République (propos racistes, intégristes, appelant à la haine raciale, insultes,...)

Le responsable du syndicat UNSA des chefs d'établissements a expliqué que ce dispositif était bien plus efficace et plus réactif que le CHSCT !

La FSU et le SNALC ont été dans le même sens que nous, (après nous) en demandant une information de tous les collègues sur la protection fonctionnelle.

La FSU a demandé plus de formation des enseignants y compris sur les questions de laïcité et a soulevé les problèmes liés à l'organisation du lundi 2 au matin notamment dans les écoles.

L'UNSA a remercié la Rectrice et ne peut que se féliciter de toutes ces belles initiatives prises par notre ministère (un peu plus de formation, ce serait bien...).

Bonne lecture à tous

Bénédicte Moulin (SNETAA FO)
Gilles Morin (coordonnateur FNEC)
Jean-Claude Pérou (SNFOLC)

PS : En pièce jointe, la déclaration et le compte rendu de la FNEC nationale sur la journée du 2 Novembre